

14ème législature

Question N° : 93238	De M. Georges Ginesta (Les Républicains - Var)	Question écrite
Ministère interrogé > Personnes handicapées et lutte contre l'exclusion		Ministère attributaire > Personnes handicapées
Rubrique >handicapés	Tête d'analyse >établissements	Analyse > maisons départementales des personnes handicapées. fonctionnement.
Question publiée au JO le : 16/02/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Georges Ginesta attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur l'accompagnement dans l'emploi des personnes en situation de handicap. En effet, force est de constater que les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) qui devaient être le guichet unique d'information, d'accompagnement vers l'emploi et de conseil des personnes handicapées ont beaucoup de difficulté à s'extraire de leurs tâches administratives au détriment du suivi individualisé. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer l'analyse qu'elle fait de la situation et les mesures qu'elle entend prendre afin d'aider les MDPH à remplir leur mission au service de l'emploi des personnes handicapées.